

Penser le mobilier urbain

Pourquoi porter une attention particulière au mobilier urbain ?

Omniprésent sur l'espace public, le mobilier urbain répond à de nombreux besoins de signalisation, sécurisation, information, de propreté, etc. Il fait partie intégrante des aménagements, qualifie et structure l'espace, participe à l'identité communale ou d'un quartier et contribue à l'amélioration du cadre de vie. Cependant, un trop grand nombre et une diversité excessive de mobiliers peuvent au contraire, si aucune réflexion à l'échelle communale n'est engagée, conduire à un encombrement des espaces, une perte de cohérence, lisibilité, identité, voire de sécurité.

L'éclairage participe au paysage, à l'attractivité et à l'identité de la commune. Il conditionne grandement la qualité de nos perceptions la nuit, ainsi que les ambiances nocturnes. Il peut perturber la faune et la flore ainsi que la vue du ciel étoilé. Une réflexion est nécessaire pour concilier sécurisation, lutte contre la pollution lumineuse nocturne et économies d'énergies.

Comment choisir et implanter le mobilier urbain ?

Comment utiliser le mobilier urbain ?



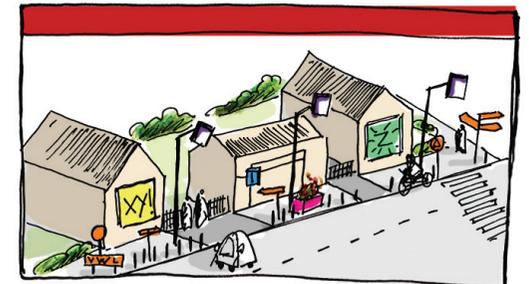
St-Amand-les-Eaux

Bien **évaluer** les besoins afin de ne pas surcharger l'espace public de mobiliers inutiles.

La réflexion doit se faire à l'échelle communale afin d'harmoniser les modèles et la couleur choisie pour l'ensemble des mobiliers qui marquera l'identité de la commune.

Mettre en place un catalogue du mobilier urbain, afin de limiter pour chaque type de mobilier le nombre de modèles pour une cohérence de style. Pour limiter l'encombrement, **opter** pour des mobiliers multifonctionnels.

Accompagner le catalogue de règles communales d'implantation, afin d'adopter des principes identiques sur toute la commune qui veilleront à limiter le nombre et l'encombrement des dispositifs sur le domaine public, tout en répondant aux besoins.



Bruille-St-Amand



Condé



St-Amand



Fenain

Dans la mesure du possible, **regrouper, aligner** les différents mobiliers (corbeilles, potelets, panneaux de signalisation, candélabres...) et les **positionner** en limite de trottoirs afin de dégager l'espace.

Privilégier la sobriété et **s'orienter** vers des produits de qualité, écologiques, résistants et nécessitant peu d'entretien.

Penser le mobilier urbain (suite)



Ne pas oublier les règles d'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) : **rendre** le mobilier repérable pour tous les publics (forme, contraste de couleur...).

Dès la conception des projets d'aménagement, **prévoir** des mobiliers respectueux de l'identité des lieux, proportionnés par rapport au site et aux gabarits des constructions avoisinantes.



Comment éclairer l'espace public ?

L'éclairage doit également faire l'objet d'une réflexion à l'échelle communale. **Séquencer** et **hiérarchiser** l'espace public en fonction des usages pour adapter l'éclairage aux justes besoins, à la fonction des sites et aux ambiances recherchées.

La définition du rôle attribué à l'éclairage au cas par cas (doit-il éclairer ? mettre en valeur ? signaler une présence ?) permettra de choisir le bon équipement pour chaque site.



Utiliser les différentes techniques d'éclairages et de qualité des sources lumineuses pour créer des ambiances nocturnes variées.

Choisir des lampadaires aux normes et à l'échelle du bâti, n'éclairant pas le ciel et consommant peu d'énergie.

Privilégier quand cela est possible les systèmes d'éclairage ou de signalisation passifs qui réfléchissent la lumière reçue (bandes, bornes réfléchissantes).



Prendre en compte la couleur des revêtements de sol : plus ils sont clairs, plus ils améliorent la luminance.

Veiller à ce que l'éclairage public soit respectueux de la faune nocturne : orientation vers le sol et non vers le ciel, puissance faible ou graduée en fonction des heures, éclairage interrompu à une période de la nuit, choix des types d'ampoules en fonction de leurs spectres lumineux. **Augmenter** l'espacement et **réduire** la hauteur des mâts. **Etablir** un plan de la trame noire (zones non éclairées).

